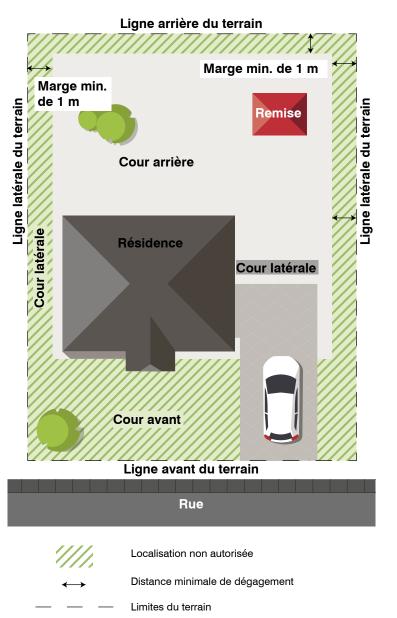


# Fiche de réglementation simplifiée

### Remise

#### Croquis 1 : terrain intérieur



#### **Définition**

**Remise**: Bâtiment complémentaire de petite dimension utilisé pour le rangement d'articles reliés à l'usage principal.

#### Normes applicables

	Deux par terrain
Nombre maximal	Pour un projet d'ensemble, une remise de 30 m² est autorisée pour chaque bâtiment principal.
Superficie totale maximale	Sur un terrain de moins de 1500 m² : 30 m² Sur un terrain de 1500 m² et plus : 37 m²
Hauteur maximale	5,5 mètres (voir croquis 3)
	Cour latérale ou cour arrière
Localisation	Pour un terrain sur coin de rue, voir croquis 2
Distance minimale des lignes	1 mètre des lignes latérales et arrière, voir la note 1.

Note 1 : la distance minimale se mesure à partir du mur de la remise. Sur un terrain d'habitation jumelée ou en rangée, une remise peut être à 0 m de la ligne latérale à la condition que la remise soit mitoyenne.

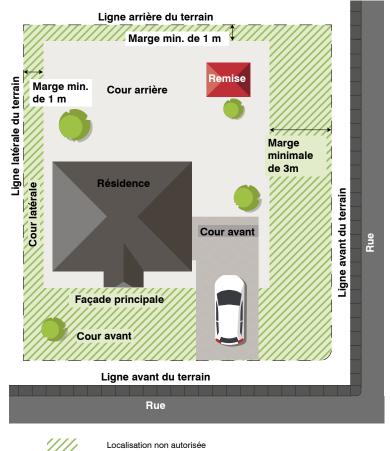
Le présent document est un outil d'information. Les normes prévues aux règlements d'urbanisme ont été résumées. Il demeure de la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Décembre 2022

# Fiche de réglementation simplifiée

## Remise

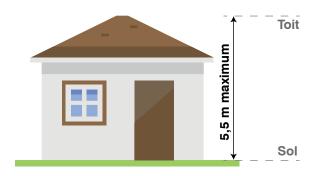
#### Croquis 2 : terrain sur coin de rue



Note 2 : sur un terrain d'angle, une remise est permise dans la cour avant, mais elle ne doit pas être localisée sur toute la largeur de la cour avant située devant la façade principale.

Une distance minimale de 3 m doit être respectée entre la remise et la ligne avant.

## Croquis 3 : Hauteur



Distance minimale de dégagement

Limites du terrain

La hauteur se mesure à partir du niveau moyen le plus bas du sol jusqu'à la partie la plus haute du toit.

Le présent document est un outil d'information. Les normes prévues aux règlements d'urbanisme ont été résumées. Il demeure de la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Décembre 2022